LA VIE DE L'ACADÉMIE DE DIJON

jevotecgteduc2022

EDITO

Parce que la CGT Éduc'action, syndicat féministe, de lutte de classes et de masse, porte le projet d'une École **émancipatrice** et **épanouissante**, pour tous les élèves et tous les personnels,

Parce que la CGT Éduc'action **revendique** de meilleurs salaires, un statut pour tous les personnels, la fin de la précarité, l'égalité professionnelle, des conditions de travail dignes,

Parce que la CGT Éduc'action **agit** et **lutte**, en recherchant toujours les convergences avec les autres secteurs professionnelles, contre toutes les réformes portant atteinte aux principes de justice sociale, de solidarité et d'égalité (réforme des retraites, réforme de la voie pro, attaque du collège unique, loi Rilhac...),

Parce que la CGT Éduc'action, syndicat intercatégoriel, est présente sur le **terrain**, dans les établissements, aux côtés de tous les personnels,

Pour toutes ces raisons, pour **vous**,

Pour nous donner les **moyens d'agir**,

Pour **le progrès social**

JE VOTE CGT EDUC'ACTION !

Sommaire

Page 1 : Edito
Page 2 : De l'utilité des Commissions / Être représentatif
Page 3 : Talant, la suite
Page 4 : La caravane de la Fonction publique

N° 148
Nov. 2022
Déposé le 17-11-22

La vie de l'académie
UASEN CGT
EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : ww.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0127 S 07066
Dir. Publ. : J. Raillard
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

CAP /CCP : FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX, DÉFENDRE LES DROITS DE TOUTES ET TOUS

Aux élections professionnelles, vous allez voter aussi pour une commission administrative paritaire (CAP), pour les fonctionnaires ou une commission consultative paritaire (CCP) pour les contractuel·les.

Ce sont des instances paritaires, donc composées pour moitié des représentants des agents et pour moitié de l'administration, consultatives, la décision définitive relevant du recteur d'académie ou du ministre qui doivent examiner de nombreuses décisions individuelles concernant les personnels.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a réduit les compétences des CAP en limitant désormais l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents et en supprimant l'examen collectif et transparent, des promotions et mutations.

Régression démocratique majeure contre laquelle la CGT a lutté et combat toujours et qui s'est traduite par une dégradation des conditions de carrière des agents et de mutations réduites à des lignes directrices de gestion (LDG) avec le flou (et parfois le loup…) aboutissant à l'annulation des notes de service mutation 2018 et 2019 par le conseil d'État (4ème-1ère chambres réunies, 22 mars 2021, n° 426811, *aux tables*).

Néanmoins les élu.es de la CGT Éduc'action utilisent ces instances pour demander des comptes à l'employeur et faire entendre, à la fois les revendications collectives, mais aussi les droits individuels des personnels, pour contester des refus pas toujours motivés et justes dans de nombreux domaines.

Les CAP et CCP ont à connaitre, respectivement l'article 25 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 et le IV de l'article 1-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986, entre autres, du licenciement pour insuffisance professionnelle ou inaptitude, de divers congés (formation professionnelle ou syndicale), de recrutement de travailleurs handicapés, en conseil de discipline pour les sanctions les plus graves, demande de temps partiel, télétravail, compte épargne temps, révision compte rendu de l'entretien professionnel, modification substantielle du contrat pour les non-titulaires …

En cas de refus infondé de l'administration, la CGT Éduc'action est aussi là pour accompagner vos contestations devant les juridictions administratives qui connaissent une saisine plus importante depuis que les instances paritaires ont été, pour partie, dévitalisées.

Liberté, égalité, parité : une devise qu'il faut défendre en votant CGT !

P. PÉCHOUX

PARTOUT NOUS DEVONS CONFIRMER LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA CGT !

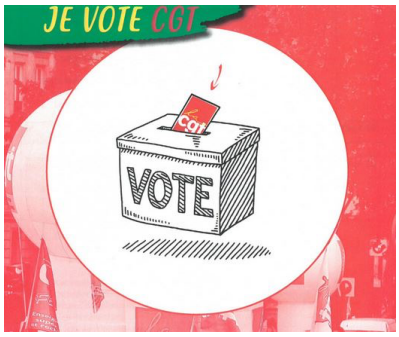

Du 1er au 8 décembre 2022, vous serez amené.e.s à VOTER dans le cadre des élections professionnelles afin de choisir vos représentant.e.s aux différentes instances du « dialogue social » et d'établir ainsi la représentativité de la CGT Educ'action au niveau local, départemental et national. S'il est clair que notre syndicat mène la plupart de ses luttes dans la rue et les établissements, ces élections sont importantes pour la CGT et pour nos organisations afin de consolider notre représentativité dans les champs ministériels, dans la Fonction publique mais aussi de manière interprofessionnelle. Les règles de représentativité ne changent pas, la représentativité nationale est acquise dès lors qu'une organisation syndicale possède au moins un siège au Comité Social d'Administration Ministériel.

Mais au fait, ça sert à quoi la représentativité ?

Pour notre organisation syndicale, être représentative est indispensable car c'est de cette représentativité que découle un certain nombre de droits qui permettent à la CGT Educ'action d'agir concrètement auprès de tous les personnels de l'Education Nationale :

-Déposer une Heure mensuelle d'Information Syndicale (HIS dans le 2nd degré ou HMI dans le 1er degré),

-Représenter un personnel lors d'un recours sur une demande de mutation ou d'un avancement de carrière,

-Se voir attribuer un local syndical et un compte photocopie,

-Organiser des formations sur les droits des personnels…

C'est du poids du syndicalisme de lutte porté par la CGT que dépendent nos conquis professionnels, nos augmentations salariales, nos conditions de travail, les réformes du service public d'éducation.

En élisant vos représentant.e.s dans les Comités Sociaux (Ministériel et Académique), dans les **C**ommissions **A**dministratives **P**aritaires (**CAPN** pour **N**ational, **CAPA** pour **A**cadémique, **CAPD** pour **D**épartementale) pour les titulaires et dans les **C**ommissions **C**onsultatives **P**aritaires pour les non-titulaires ;

En votant et en faisant voter pour la CGT Educ'action, les personnels de l'Education Nationale se doteront d'élu.e.s formé.e.s, offensif.e.s, à l'écoute, pour porter, au quotidien, leurs exigences et lutter sur les questions de reconnaissances de salaire, de déroulement de carrière, de statut, d'emplois, de conditions et d'organisation du travail.

J. RAILLARD

BORIS VIAN, TALANT, LA SUITE…

Le collège, construit dans les années 70 pour accueillir 600 élèves, en accueille 336 à la rentrée de septembre et recrute sur un secteur comportant 7 écoles (le collège n'accueille aucun élève des écoles en **gras**) :

- Jacques Prévert (Talant, IPS 82,8),
- Elsa Triolet (Talant IPS 85,5),
- Marie Curie (Talant, IPS 121,6),
- **Paul Langevin (Talant, IPS 118,5)**
- l'école primaire du plateau de Darois (IPS 129,3),
- l'école primaire de Hauteville-les-Dijon (IPS 120,4),
- **l'école François Monot (Daix, IPS 130,7).**

Les 86 élèves recrutés en 6ème à la rentrée ont été répartis dans les 3 classes prévues par les services du rectorat, qui prévoyait un effectif moindre. Cependant, on ne peut que regretter que les dérogations accordées à l'école Paul Langevin aient fait passer le nombre d'élèves sous le seuil de 90, au-delà duquel on aurait ouvert une classe.

Cette situation est d'autant plus regrettable que :

- Si la carte scolaire présente une certaine mixité sociale, la réalité du recrutement est plutôt à interpréter en terme d'hétérogénéité puisque vu que 2 écoles accueillant des enfants de milieux favorisés n'en envoient aucun au collège.

- Les professeur.e.s des écoles proches du collège constatent au quotidien les difficultés des enfants du QPV et regrettent le manque de moyen pour dédoubler en CP et CE1 depuis la perte du poste de « plus de maitre que de classes ». Le RASED du secteur n'a actuellement plus de psychologue scolaire. De fait des élèves en grandes difficultés ou qui devrait bénéficier d'enseignements adaptés sont accueillis en 6ème au collège, sans aménagement prévu. Les résultats des évaluations nationales montrent que 2 élèves sur 3 n'ont pas un niveau de fluence suffisant en lecture.

- Malgré leur professionnalisme, les enseignant.e.s ne peuvent pas toujours mettre en place la remédiation et la différentiation pédagogique dans une si grande hétérogénéité et dans des classes à 28-29.

Alors que les 3,75 équivalents temps pleins d'AED sont insuffisants pour organiser sereinement la surveillance des études, des 2 cours encadrant le bâtiment dont les couloirs circulent autour d'un patio, la question d'obtenir des moyens supplémentaires par un classement REP fait son chemin parmi les PE, les professeur.e.s et les parents (question posée au CA de rentrée). Deux arguments s'y opposent :

Celui de la DASEN, relayé par le chef d'établissement, qui estime que les critères, de mixité sociale notamment, ne sont pas réunis. En effet l'IPS (Indice de Positionnement Social) du collège est de 95,4 contre 70,9 pour le Chapitre (Chenôve) et 83,6 pour Rameau (Dijon) ce qui montre toutefois, vus les IPS des écoles ci-dessus, que les élèves proviennent majoritairement des deux écoles qui jouxtent le collège.

Celui de certains parents et professeur.e.s qui craignent qu'un classement REP ne provoque davantage la fuite des élèves des milieux aisés vers le collège privé (ce qui n'a pas été le cas pour le collège Rameau lors de son classement).

En attendant, les élèves d'Elsa Triolet et de Jacques Prévert peuvent toujours attendre les moyens dont ils auraient besoin, et le passage en collège n'en est que plus difficile. Comme dans tous les services publics, l'austérité et la baisse de moyens se fait toujours au dépend de ceux qui sont le plus dans le besoin et au profit de groupes privés. **La CGT a toujours été engagée contre cela. Aussi le 8 décembre, votez pour les listes CGT Éduc'Action !**

E. ROY

TOURNÉE DES BAHUTS ET CARAVANES POUR LES ÉLECTIONS PROS
LE BAPTÊME DU FEU !

Nouvelle syndiquée à la CGT, je découvre les actions du syndicat pour défendre les travailleur.euse.s de l'Éducation Nationale. Et les caravanes des élections fonctions publiques en Saône-et-Loire sont un sacré évènement pour les découvrir en profondeur.

Après un covoiturage entre camarades de la CGT Éduc'action, nous en retrouvons d'autres à la caravane de Montceau-les-Mines du 29 septembre, journée de mobilisation contre la réforme des retraites et pour la revalorisation salariale.

Autour d'un café bienvenu sous la bruine de fin septembre, on commence à s'organiser : qui va où ? Et voilà les groupes qui se forment. Certain.e.s filent dans les écoles du Creusot, d'autres se chargent de Montceau-les-Mines. Pour ma part je suis dans un groupe qui va « faire » trois collèges du bassin minier.

« Faire » ? Il s'agit en fait – *comme je l'apprend au fur et à mesure de la journée* - de distribuer de l'information syndicale. On s'arrange pour arriver à la récré afin de discuter avec les collègues. Tout a été super bien préparé par notre secrétaire départemental : une pochette de tracts pour les agent.e.s, les administratif.ve.s, les profs (titulaires ou contractuel.le.s), les AVS, les AED, les CPE, les infirmier.e.s, les assitant.e.s sociales.aux. L'accueil est amical avec café et sourire. On discute conditions de travail, connaissances en commun, « job dating » de l'académie de Dijon, déco de la salle des profs, projet d'École de la CGT, salaires. La récré finie, on part rencontrer l'équipe vie scolaire pour parler CDIsation des AED, leur rappeler les modalités du vote et les formations proposées par la CGT Éduc'action.

Après cette matinée bien remplie retour à Montceau où un bon repas chaud concocté par l'Union Locale nous attend. Un café et c'est reparti pour la manifestation de l'après-midi, sous le soleil bien sûr !

Rappel des prochaines caravanes :

- Jeudi 10 novembre à Macon
- Jeudi 17 novembre à Chalon
- Jeudi 24 novembre à Louhans

P. SCHWINDT

UASEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : ☐ **me syndiquer** ☐ **prendre contact**

Nom :..... Prénom :.....

Adresse personnelle :.....

Code postal :..... Commune :.....

Discipline :..... Grade ou corps :..... Echelon :.....

Etablissement ou Ecole :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Commune :.....